

# Saint-Péver

Bulletin municipal – Décembre 2017



*Le temps passe ! Déjà neuf années se sont écoulées depuis que vous m'avez confié les rênes de la commune et voici notre neuvième bulletin. Certes il y a de nombreuses photos, mais elles reflètent le dynamisme de notre commune autant que de longs textes. Je pense que l'essentiel y est.*

*L'année a été marquée par la mort tragique de Claire Bouchaud – une triste actualité qui nous a tous mobilisés. Le mystère n'est pas encore élucidé. Il est naturel que je mentionne ce tragique événement dans ce « mot du maire ».*

*Jeanne Corbic, notre doyenne, nous a quittés. Irène lui succède en compagnie de Titif. Nous accueillons trois nouveaux bébés Mia, Hugo et Jarod.*

*Nos campagnes sont encore préservées des tumultes du monde, pour l'instant. La période de Noël et des vœux doit être un moment de bonheur de fraternité et d'optimisme. Avec l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne année et une bonne santé. Je vous convie à la cérémonie des vœux qui se tiendra à l'espace socioculturel le 13 Janvier. Le vin d'honneur sera suivi comme chaque année d'un repas servi à la salle polyvalente pour ceux qui le souhaitent.*

Jean Jourden

**Bloavezh Mat d'an holl**

## Cérémonie des vœux



Les Vœux du Maire, ont eu lieu samedi soir à la salle socio-culturelle de Saint-Péver, en présence de plus de 150 habitants de la commune et de nombreux maires et responsables locaux. Une belle occasion pour faire le bilan de l'année écoulée devant un large auditoire.

Le Maire Jean Jourden, s'est félicité du dynamisme démographique de la commune : *« la population de Saint-Péver est passée de 359 habitants en 2009 à 420 habitants en 2014 - soit une hausse de 17% en 5 ans, qui nous place au huitième rang des 243 communes des côtes d'Armor qui ont vu leur population augmenter. Je pense que ceci est une source de fierté et mérite nos encouragements et nos applaudissements. »*

Guy Moisan, premier adjoint, a mentionné les travaux réalisés au cours de l'année – la voirie *« à ce propos je félicite Pascal en charge du bon état des routes »*, le local technique pour le stockage du matériel *« je remercie Monique Gauthier qui nous a prêté un local durant les travaux »*, de nouvelles allées de boules *« je remercie aussi les bénévoles qui nous ont aidés à rénover les anciennes allées et à construire les 4 nouvelles allées »* – et s'est félicité de l'implantation d'une jeune entreprise de charpentier-couvreur Mathieu Sérandour. Il a ensuite souligné que le regroupement pédagogique entre les écoles de Saint-Péver et Saint-Adrien était une réussite : *« Je remercie Pascale Le Yan et Isabelle Derrien sur lesquelles je peux toujours compter. Je souligne aussi la compétence de nos employés communaux.»*

Jean Jourden a enfin remercié toutes les associations et bénévoles qui participent activement à la vie de la commune : *« Merci à Maurice Moisan et à toute son équipe de bénévoles, qui année après année, nous met sur pied un superbe pardon de Restudo. Merci aux habitants du Danouët et à son maire local Alain, pour la Fête du Pain. Merci à l'Amicale Laïque qui contribue au financement de nombreuses activités pour les enfants de l'école. Merci à toutes les associations – le club, La FNACA, les chasseurs, le foot - vous qui apportez tant à notre commune. »*

Le dernier point abordé a été celui de la nouvelle communauté de communes - Leff Armor Communauté – et l'avenir de la commune de Saint-Péver : *« Il est d'actualité de supprimer les petites communes et de les regrouper au sein de « communes nouvelles. Nous pouvons nous associer à deux, trois, voire plusieurs ! Le choix n'est pas simple et à ce jour, je peux vous dire que la population sera consultée le moment venu. »*



## Vœux aux doyens



Jean Jourden a présenté ses vœux à la doyenne Jeanne Corbic, âgée de 90 ans à la maison de retraite Kersalic à Guingamp. Le maire et ses adjoints, ont présenté leurs vœux au nouveau doyen de la commune, Yves Conan. Yves est né le 16 octobre 1932 à Felhan en Bourbriac. Il réside à la ferme de Toul Borzou depuis 1958, année de son mariage avec Thérèse qu'il a épousée deux ans après son retour d'Algérie. Il y a séjourné pendant 9 mois - une première période de trois mois en 1953, puis il a été rappelé en 1956 pour une nouvelle période de 6 mois. Ils ont une fille Cathy et deux petits enfants. Yves a été conseiller municipal pendant 21 ans. C'est surtout un passionné de foot. Il y a consacré 50 ans de sa vie. D'abord en tant que joueur à Bourbriac et Plésidy puis en tant que président du club de Saint-Péver pendant une trentaine d'années. Yves et Thérèse coulent une retraite paisible mais très active depuis une vingtaine d'années. "*C'est un honneur d'être le doyen, mais ce n'est pas la bonne place,*" nous a-t-il confié avec humour.

## Etat civil

**Naissances :** Hugo SERANDOUR : le 8 août 2017 - de Mathieu SERANDOUR et Marie RIOU  
Jarod LE ROUX : le 28 avril 2017 - de Johan LE ROUX et Ludivine CHEVALIER  
Mia LE COCQ : le 27 février 2017 - de Julien LE COCQ et de Angélique HAMON.

**Décès :** Jeanne Corbic (Doyenne) - 25 octobre 2017                      Pierre Borrás (Pierrot) - 11 août 2017  
Claire Bouchaud - 05 mai 2017    Nelly Le Lay - 28 février 2017

## Mairie



Après avoir suivi une formation aux Métiers Administratifs Territoriaux au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, Coline James a effectué un stage en mairie de Plélo, suivi de remplacements dans diverses communes. Après 18 mois à la mairie de Pleumeur-Bodou, Coline occupe le poste de secrétaire de mairie suite au départ de Nicolas. Nicolas Guégan était arrivé à Saint-Péver en janvier 2013. Il occupe maintenant le poste de Secrétaire général à la mairie de Saint-Quay-Perros. « *Bienvenue à Coline sur la commune de Saint-Péver* »

## Budget Prévisionnel 2017

<b>Fonctionnement</b>			
	2016	2016	2017
<b>Dépenses</b>	Prévisionnelles	Réalisées	Prévisionnelles
Charges à caractère général	94.461,05€	86.460,92€	106.060,00€
Charges de personnel et frais assimilés	118.690,00€	118.143,88€	148.373,00€
Atténuation de produits	4.000,00€	3.792,00€	4.000,00€
Autres charges de gestion courante	36.647,00€	33.163,11€	38.220,00€
Charges financières (intérêts des emprunts et dettes)	6.500,00€	4.488,70€	6.500,00€
Charges exceptionnelles	500,00€	---	1.500,00€
Dépenses imprévues	---	---	---
Virement sur section d'investissement	<b>78.891,95€</b>	---	<b>58.926,07€</b>
Opération d'ordre de transferts entre sections	---	---	<b>9.132,93€</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>338.690,00€</b>	<b>246.048,61€</b>	<b>372.712,00€</b>
<b>Recettes</b>	Prévisionnelles	Réalisées	Prévisionnelles
Produit d'exploitation	17.749,05€	21.206,50€	15.199,99€
Impôts et taxes	120.765,00€	119.762,10€	127.100,00€
Dotations, subventions et participations	117.767,00€	118.837,90€	112.200,00€
Autres produits de gestion courante	16.000,00€	15.806,88€	16.000,00€
Produits financiers et exceptionnels	2,00€	---	---
Atténuation des charges	---	2.751,98€	3.440,00€
Excédent antérieur reporté	<b>66.406,95€</b>		<b>98.771,01€</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>338.690,00€</b>		<b>372.712,00€</b>

### Taux d'imposition 2017

	Taux de référence 2016	Nouveaux taux
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>17.41</b>	<b>17.58</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>22.76</b>	<b>22.99</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>99.19</b>	<b>100.18</b>

<b>Investissements</b>				
	2016	2016	2017	2017
<b>Dépenses</b>	Prévisionnelles	Réalisées	Restes à réaliser	Prév. + R à r
Remboursements d'emprunts	23.000,00€	19.365,12€	---	23.000,00€
Effacement de réseau	107.347,00€	52.605,69€	---	---
Patrimoine commune	---	---	---	32.437,00€
Boulodrome	4.500,00€	1.833,12€	---	---
Bâtiments communaux	35.229,00€	20.453,83€	---	65.000,00€
Mobilier et matériel	5.200,00€	---	---	---
Aménagement du bourg	12.000,00€	---	---	---
Travaux de voirie	104.500,00€	75.514,45€	---	---
Solde d'exécution d'invest. reporté	---	---	---	13.043,76€
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>291.776,00€</b>	<b>169.772,21€</b>	<b>---</b>	<b>133.480,76€</b>
<b>Recettes</b>	Prévisionnelles	Réalisées		Prévisions
Excédents de fonct. capitalisés	6.129,58€	---	---	---
emprunts	101.000,00 €	100.182,50€	---	13.043,76€
F.C.T.V.A. *	28.785,47€	30.446,37€	---	3.100,00€
Subventions d'investissement	76.969,00€	19.970,00€	43.404,00€	49.278,00€
Amortissement SDE	---	---	---	---
Prélèvements section de fonct.	<b>78.891,95€</b>	---	---	<b>68.059,00€</b>
Solde d'exécution positif reporté	---	---	---	---
<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>291.776,00€</b>	<b>---</b>	43.404,00€	<b>133.480,76€</b>

### Subventions aux associations

Ass. Extérieures	Subv 2016	Subv 2017	Ass. Communales	Subv 2016	Sub 2017
ADMR	40.00 €	40.00 €	Amicale	1500.00 €	1500.00 €
AFSEP	30.00 €	30.00 €	Chasseurs	150.00 €	150.00 €
Banque alimentaire	87.00 €	104.00 €	Foot	150.00 €	150.00 €
Croix Rouge	20.00 €	20.00 €	Club	150.00 €	150.00 €
Ligue Cancer	40.00 €	40.00 €	Restudo	150.00 €	150.00 €
Leucémie Espoir	40.00 €	40.00 €	FNACA	50.00 €	50.00 €
Prévention routière	30.00 €	30.00 €	Chapelle Avaugour	150.00€	150.00€
Protection civile	20,00 €	20,00 €			
Comice Plouagat	246.00 €	125.00 €			
Restos du Cœur	40.00 €	40.00 €			
PLB	40.00 €	40.00 €			
<b>Total</b>	<b>633,00 €</b>	<b>529,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2.300,00 €</b>	<b>2.300,00 €</b>

# Echos du Conseil Municipal

## Réunion du 02 Février 2017

- **Leff Armor Communauté** : Désignation des délégués aux nouvelles commissions

Commissions	Titulaire	suppléant
Coopération Décentralisée	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
Insertion	Josiane LE GUENNIUO	Gaëlle MENUO
Eau et Assainissement	Jean JOURDEN	Pascal MARTIN
Développement Eco. et Emploi	Guy MOISAN	Pascale LE YAN
Développement Sportif	Stéphane JOUAN	
Petite enfance, Enfance, Jeunesse	Pascale LE YAN	Hélène ALLAINGUILLAUME
Développement culturel	Pascal BOULVARD	
Urbanisme, habitat ...	Guy MOISAN	Pascal BOULVARD
Environnement	Jean JOURDEN	Pascal MARTIN

- **Cimetière** : Un devis va être sollicité pour qu'un accès aux personnes à mobilité réduite soit réalisé tout autour de l'église.
- **Bannière** : Un devis va être présenté pour la restauration de la bannière. Celle-ci ne devrait plus être utilisée lors des processions et elle devrait être conservée dans une boîte à l'abri de l'humidité. Une plainte va être déposée à la gendarmerie, concernant la disparition de la statue de Saint-Etienne.
- **Ecole** : Des devis ont été présentés par Sébastien CLOAREC de Saint-Fiacre pour le plafond de cuisine. D'autres devis vont être présentés pour les menuiseries de l'école. Monsieur Guy MOISAN informe l'assemblée qu'un agent de l'école est en congé maladie depuis le mois de novembre 2016. Le personnel scolaire s'est organisé pour faire face à cette absence.
- **Vœux du maire** : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa satisfaction quant à l'organisation des vœux du maire. En effet, la cérémonie s'est très bien déroulée, la salle était comble. Environ 120 personnes ont participé au repas préparé par l'Oasis, celui-ci n'a reçu que des compliments.
- **Elagage** : Renouvellement de l'opération élagage sur la commune. Toutes les personnes intéressées peuvent se présenter en mairie pour s'inscrire. Les tarifs 2017 sont de 68,00€ de l'heure pour l'élagage et 50,00€ de l'heure pour le ramassage.
- **Questions diverses** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement route d'Avaugour est libre. Il est nécessaire de le remettre à la location. Il est composé pour le rez-de-chaussée : d'un séjour/cuisine, une salle de bains, les WC ; à l'étage : deux chambres. Le loyer est de 365,00 € mensuel.

## Réunion du 06 avril 2017

- **Convention mise à disposition d'un agent communal** : Dans le cadre du R.P.I. « Saint-Péver/Saint-Adrien », une mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Péver est nécessaire pour animer les Temps d'Activités Périscolaires sur le site de Saint-Adrien. Cette mise à disposition se fera sur la base de 4 heures par semaine (3 heures de TAP plus 1 heure de préparation) et fera l'objet d'un remboursement par la commune de Saint-Adrien correspondant au salaire horaire brut de l'agent à savoir 11,43 €.
- **Inventaire des zones humides** : L'inventaire des zones humides et des cours d'eau est une obligation du SAGE Argoat Trégor Goëlo. Il sera validé d'ici la fin de l'année 2017. Les communes auront alors 2 ans

pour se mettre en conformité. (Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.) Cet inventaire sera réalisé par le SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat). Le coût de la mission est de 5.250,00 €. Une demande de subvention, à hauteur de 60 %, va être faite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement de ce projet..

- **Travaux sur la chapelle d'Avaugour** : Dans le cadre « des travaux ou réparations d'entretien sur les immeubles classés » nécessaires à la conservation *de la Chapelle d'Avaugour* et suite aux passages de la commission Delestre-Arssat, du conservateur régional des monuments historiques et de l'architecte des bâtiments de France en 2015 et 2016, une première intervention sur cet édifice a été envisagée lors de la réunion de pré-programmation des travaux d'entretien 2017. Les travaux proposés concernent la réalisation d'une porte neuve sur le transept sud ; la restauration de la porte nord et la dépose des portes Ouest et Sud ouvragées en vue d'une étude, de préconisations et d'une estimation de leur restauration ainsi qu'une intervention sur les contreforts et les parties basses des maçonneries et une révision de la toiture. Une enveloppe de 20.000 à 25.000 € H.T. a été envisagée en programmation afin de mener à bien cette opération. Sur cette somme, l'aide de l'État pourra atteindre cette année 50%, sous forme d'une subvention attribuée à la commune. La commune peut aussi solliciter l'aide des collectivités territoriales. Le Conseil municipal décide de réaliser les travaux susmentionnés pour l'année 2017 sous réserve de l'obtention d'une aide financière de différents partenaires.

- **Restauration de la bannière et fabrication d'une boîte de rangement** : Validation des devis. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017. Pour le financement de la restauration, des subventions sont possibles auprès de l'Etat (50%) et des collectivités territoriales (Région (15%), Département (10%)).

- **Radiateurs dans la salle polyvalente et logement communal (route d'Avaugour)** : Installation de six radiateurs électriques pour remplacer le chauffage par gaz et réparation de la VMC dans le logement communal route d'Avaugour pour un montant HT de 3.589,00 €. Remplacement des 10 radiateurs du bâtiment de la salle polyvalente pour un montant HT de 8.247,00 €. Travaux validés par le Conseil municipal.

- **Menuiserie école** : Validation du devis présenté par Monsieur Sébastien CLOAREC pour le remplacement des menuiseries de l'école : Montant HT 12.615 €. *D'autres travaux vont être réalisés à l'école, notamment l'isolation des combles au-dessus des classes pour éviter les déperditions de chaleur ; le plafond de la cuisine va être refait en pvc pour une question d'hygiène.*

- **Demandes de financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement** : Le remplacement des menuiseries et l'isolation des combles de l'école ainsi que les remplacements de radiateurs entrent dans le cadre des projets éligibles au titre de cette dotation. Soit pour les travaux sur l'école 13.015,00 € HT (menuiseries : 12.615,00 + laine de verre : 400,00) une subvention du FSIL de 30 % : **3.904,50€** et pour le remplacement des radiateurs 7.270,00 € HT une subvention du FSIL de 30 % : **2.181,00€**  
**FSIL : Fonds de Soutien à l'Investissement Local**

**Réunion du 11 avril 2017** : Vote du budget prévisionnel

**Réunion du 2 juin 2017**

- **Parc éolien** : Le conseil, à l'unanimité, autorise la création et l'exploitation d'un parc éolien sur le site du bois de Malaunay à Ploumagoar.

- **Fourniture et pose de 2 prises de courant par le SDE 22** : Le Syndicat départemental d'énergie 22 a fait procéder à l'étude de la fourniture et la pose sur la commune de 2 prises de courant étanches permettant le raccordement de guirlandes accessibles sur le réseau d'éclairage public. Le coût total de l'opération est estimé à un montant H.T. de 440,00 €. Ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre. Sur les bases du

règlement financier, la participation de la Commune est de 60 % du coût H.T. de l'opération, soit un montant de 264,00 €.

- **Attribution de la D.E.T.R. :** Monsieur le Sous-Préfet a accordé une subvention à la commune au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour son projet d'aménagement et de sécurisation des abords de la salle socioculturelle. Le montant de la subvention est de 8.589,00 €.
- **Ecole :** En raison d'une évolution éventuelle de la réglementation concernant la semaine de quatre jours et demi, un questionnaire a été remis aux parents leur demandant un avis sur le sujet. En fonction des réponses des parents, le conseil municipal décidera par la suite de maintenir ou non les TAP pour l'année scolaire 2017/2018. Une commission école sera programmée après la sortie du décret.
- **Passage de l'épaveuse :** La prestation de service pour l'entretien des abords des routes a été évoquée pour un budget de 5.000 euros.

### Réunion du 30 juin 2017

- **Evolution des rythmes scolaires :** 31 familles ont répondu au questionnaire - la majorité des parents (19/31) souhaite garder la semaine des 4,5 jours. Le maintien des 4,5 jours de classe est donc maintenu pour le RPI. Les TAP sont maintenus à St-Péver les mardi et vendredi. Les TAP sont supprimés à Saint-Adrien - les enfants arrêteront l'école à 15h35 - un service de garderie gratuit sera mis en place jusqu'à 16h20 (heure d'arrivée du bus).
- **Recensement de la population :** Du 17 janvier au 18 février 2018.
- **Fenêtres de l'école :** Les fenêtres seront refaites à la Toussaint.
- **Travaux de l'église :** M. Sébastien Cloarec a refait le plafond abimé de l'église. Il faut prévoir l'intervention d'un couvreur.
- **Entretien des routes :** L'entreprise "Forestier" passera en Juillet pour l'entretien des routes.

### Réunion du 7 septembre 2017

- **Titularisation d'un agent communal :** Muriel GAUTIER est titularisée à compter du 30 août 2017, à temps non complet à raison de 29.44 heures par semaine au grade d'Adjoint Technique (emploi d'Agent Polyvalent). Elle sera chargée des fonctions de surveillance de la garderie (matin et soir), de la mise en place et du service de la restauration scolaire, de l'animation des activités périscolaires, de l'entretien des bâtiments communaux et de la surveillance de la cour.
- **Création d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le tableau des effectifs :** Emploi à temps non-complet avec une durée de service hebdomadaire de 17h10min (soit 17h17 centièmes - inférieur à 50% d'un temps complet) à compter du 6 novembre 2017. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 8 mois afin d'assurer dans l'immédiat la nécessité de service. L'agent devra justifier d'un baccalauréat et de minimum 6 mois d'expérience en tant qu'agent polyvalent dans une école. Le poste sera inscrit à la bourse de l'emploi du Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'acte transmis à la préfecture pour le contrôle de légalité.
- **Embauche d'un contractuel pour effectuer le recensement de la population 2018 :** durée du contrat du 2 janvier au 20 février 2018. Rémunération en fonction du nombre de questionnaires. Une annonce sera mise dans les journaux pour le recrutement de l'agent recenseur.

- **Groupement de commande pour la vérification des buts et des jeux** : Adhésion au groupement de commande proposé par Leff Armor Communauté pour la vérification périodique des buts et des jeux. Siègeront à la commission d'appel d'offres M. Pascal MARTIN en qualité de titulaire et M. Guillaume THORAVAL en qualité de membre suppléant.

- **Etude de sécurisation de la salle des fêtes (poteau incendie)** : Suite à la réception du procès-verbal de la commission de sécurité concernant la salle polyvalente en date du 23 mai 2017, la préfecture de Guingamp souhaite un arrêté municipal fixant les délais d'exécution des prescriptions émises et de toutes les informations concernant la réalisation des travaux prescrits. La Lyonnaise des eaux sera contactée concernant l'installation du poteau incendie. M. Yves GUEGAN sera contacté pour qu'il nous fournisse les attestations de vérifications périodiques des installations techniques.

- **Problème de stationnement devant l'école** : Mme Hélène ALLAINGUILLAUME, conseillère municipale fait part à l'assemblée que des parents continuent de stationner devant l'école empêchant le car de se garer pour récupérer les enfants.

- **Zumba à SAINT-PEVER** : Le Maire informe que la commune a prêté la salle polyvalente le mardi soir à partir de 20h00 pour accueillir une animatrice de zumba depuis le 12 septembre 2017.

- **Subvention pour l'achat des radiateurs dans la salle polyvalente** : La subvention demandée à l'Etat afin de changer les radiateurs de la salle polyvalente n'ayant malheureusement pas été acceptée et sachant que les crédits ont été budgétisés, il faudra se réunir pour savoir si l'assemblée souhaite ou non effectuer les travaux sans attribution de subventions et valider ou non le devis proposé par l'entreprise de Sébastien CLOAREC.

### Réunion du 17 novembre 2017

- **Désignation d'un élu référent et d'un agent pour les frelons asiatiques** : Jean Jourden et Lionnel Cloarec sont désignés comme binôme "référents frelons".

- **Travaux concernant la salle polyvalente** : Acquisition et installation de nouveaux radiateurs - validation du devis fourni par M. Yves Guégan pour un montant de 6.628,33 € HT. Soubassement et bar de la salle polyvalente - validation du devis fourni par M. Sébastien Cloarec pour un montant de 5.803,19 € HT.

- **Remplacement du tintement de la cloche de l'église** : Le moteur de tintement cloche 1 de l'église est bloqué. Pour permettre le bon fonctionnement du glas, le remplacement du moteur est nécessaire. Deux devis sont à l'étude.

- **Indemnisation pour le préjudice de M. Hette** : Suite à l'utilisation malencontreuse d'une image soumise au droit d'auteur sur le site internet de la commune, l'indemnisation de 550,00 € réclamée par l'auteur au travers de son avocat lui a été accordée afin d'éviter une procédure devant les tribunaux.

- **Coût forfaitaire de la scolarité des élèves pour les communes extérieures** : Le montant du coût forfaitaire de la scolarité d'un élève pour les communes extérieures est fixé à 550,00 € pour les enfants de maternelle et de primaire pour l'année scolaire 2016-2017. Communes concernées - Saint-Fiacre et Senven-Léhart.

- **Problème de stationnement devant l'école** : Les élus souhaitent installer un panneau « interdiction de stationner », « emplacement réservé au car », « attention ralentir, sortie d'école », de mettre en place un marquage au sol « passage piéton » entre l'école et le parking. Un dossier via l'entreprise du SIVAP est en cours d'étude.

# Réception des travaux d'effacement de réseaux

Vendredi 31 mars 2017



La réception officielle des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques au bourg de Saint-Péver et dans les hameaux de Restudo et Avaugour a eu lieu en présence de Yannick Botrel, sénateur - Jean Yves Jaguin, vice-président du SDE (Syndicat Départemental d'Energie) - Eric Laurent, directeur territorial d'ENEDIS - Jean Michel Thomas, chef adjoint chez ENEDIS - Anne Laure Quéré, assistante technique SDE qui a réalisé les études et qui a suivi le chantier - Annie Claude Redon, surveillant de travaux SDE et qui a également suivi les différents chantiers - l'Entreprise Le Dû qui a réalisé les travaux, représentée par Cyril Nicolas, conducteur de travaux et Bruno Lollieric, directeur commercial.

Le montant total des travaux pour le bourg a été de 186.000,00 euros, financé à hauteur de 103.000,00 euros par le SDE - 10.000,00 euros par l'enveloppe parlementaire de notre Sénateur, Yannick Botrel - 73.000,00 euros restant à la charge de la commune. Les chantiers de Restudo et Avaugour ont été pris en charge en totalité par le SDE.

**Extrait de l'allocution de Jean Jourden :** *"Les travaux ont eu lieu fin 2015 et début 2016. Nous n'avons eu aucun souci majeur pendant la réalisation du chantier. Les éventuels petits problèmes ont été, soit anticipés, soit rapidement résolus, grâce à un dialogue permanent, en bonne intelligence, entre les responsables municipaux, l'entreprise Le Dû et la population concernée... Merci à tous ceux qui ont pris part à ce programme! Félicitations et mention spéciale aux cadres et ouvriers de l'entreprise Le Dû ! Lorsque l'on voit le bourg maintenant on en a presque oublié les poteaux et les fils. Seul bémol ! Où vont se poser les hirondelles ? "*

Un buffet a été servi à la salle socio-culturelle



Intervention de Eric Laurent



Le maire a lu la lettre signée par les habitants du village d'Avaugour et adressée à la direction de l'entreprise Le Du : *"Il est de coutume, en France, d'écrire un courrier lorsque nous avons une réclamation à formuler. Mais nous ne prenons pas assez le temps de faire la même chose lorsque nous sommes satisfaits. C'est pourtant le cas aujourd'hui. Nous nous permettons donc, par ce courrier, de féliciter vos équipes qui ont réalisé les travaux d'effacement de réseaux électriques dans notre village. En effet, durant ces travaux, nous avons pu remarquer leur professionnalisme, leur amabilité et la qualité du travail réalisé. Nous avons donc décidé qu'il était important de vous en faire part dans ce courrier."* Une initiative très appréciée par les membres présents.

**ENEDIS** : (source wikipedia) " **Enedis**, anciennement **ERDF** (pour *Électricité Réseau Distribution France*), est une société anonyme, filiale à 100 % d'EDF chargée de la gestion de 95 % du réseau de distribution d'électricité en France. Elle ne doit pas être confondue avec RTE qui est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité en haute tension supérieure à 50 kV (HTB). Enedis a été créée le 1er janvier 2008, sous le nom d'ERDF. Enedis reprend les activités préalablement assurées par EDF Gaz de France Distribution et EDF Réseau Distribution. Le 31 mai 2016, le groupe annonce le changement de nom d'ERDF qui devient Enedis."

**1.3 million d'euros pour fiabiliser le réseau autour de Guingamp** : Les communes principalement concernées par ces travaux sont Ploumagoar, Grâce, Saint-Péver et Saint-Adrien. Le réseau de distribution de l'électricité autour de Guingamp s'était montré particulièrement sensible aux aléas climatiques de l'hiver 2013/2014. Afin de le fiabiliser, ENEDIS a choisi d'effacer, c'est-à-dire d'enterrer, 22 km de lignes HTA (Haut Tension de type A, 20.000 volts) de déposer 170 poteaux et de renouveler 23 postes de distribution publique...

**Saint-Péver** : la commune a saisi l'opportunité de ce grand chantier pour l'effacement du réseau dans le bourg. Pourquoi Restudo et Avaugour ? A l'initiative du SDE, le réseau aérien était vétuste et devait être refait. Les Beaux-Arts ont demandé à ce que le réseau soit enterré. Travaux entièrement financés par le SDE.



**Avant**

**Après**



## **Aménagement et sécurisation de la salle socioculturelle**



17/05/2017 - Article et photo Ouest-france - Véronique Lucas

La commune est très dynamique, notamment grâce aux nombreuses associations présentes qui œuvrent activement à l'animation du territoire. L'attrait pour la commune se fait également ressentir à travers la location des salles polyvalentes et socioculturelles. La sécurité de la population est une nécessité pour les élus. Les derniers travaux réalisés portent sur l'aménagement des abords de la salle socioculturelle. En effet, en raison de la localisation de la salle dans le centre bourg, il paraissait nécessaire de marquer clairement les abords pour améliorer la sécurité des usagers. La salle socioculturelle est propice aux jeux extérieurs lorsque les beaux jours reviennent. Un talus a été réalisé pour dresser une limite avec le parking et des plantations sont venues l'arborer. La fourniture des végétaux et la mise en place du portail ont été confiées à la SARL Armor Espace Vert pour respectivement 225,00€ et 3 333,33€. Les bénévoles ont planté les arbustes sur le talus. L'enrobé a été réalisé par la Colas pour un montant de 25.390,00€. La commune percevra 8.589,00€ de dotations d'équipement et 10.608,00€ de contrat de territoire. Il reste à charge la somme de 9.751,33 €.

### **Le bénévolat – un atout pour notre commune**

« *L'implication des bénévoles dans la réalisation de certains chantiers permet à la commune, qui n'est pas riche, de réduire de façon significative le coût des travaux. C'est un atout pour notre commune* » souligne le maire Jean Jourden. L'an passé, dans le cadre de l'aménagement du bourg, des planches et du grillage ont été achetés, puis une équipe de bénévoles a remis en état les anciennes allées de boules et construit quatre nouvelles. Samedi dernier pendant que l'entreprise Armor Espaces Verts de Ploumagoar, mettait en place la barrière d'accès à l'espace socioculturel, une équipe de bénévoles procédait à la plantation de quelques 150 plants de rampants aux abords du bâtiment. « *Les conseillers municipaux, en particulier les adjoints, sont souvent sollicités et sont les premiers à montrer l'exemple. Un grand merci à tous ceux qui participent à notre solidarité et bien vivre ensemble communal* » ajoute fièrement monsieur le maire.



Le même jour, "l'équipe de Maurice Moisan" réalisait le nouveau parquet de Restudo - 144m2.

## Amicale

La présidente Stéphanie TRUBUILT démissionne de son poste. La trésorière Adeline THORAVAL et la secrétaire Angélique GAUTIER renouvellent leur mandat.



« Le bilan financier est très positif - Toutes les actions ont rapporté des bénéfices importants. Les recettes ont permis de financer (tout ou en partie) le spectacle de Noël pour les enfants, la chorale, plusieurs sorties (Musée de l'Ecole de Bothoa, Aquarium de Trégastel, Maison de la Baie, Cinéma, Radôme Pleumeur Bodou, Accrobranche), le pique-nique de fin d'année (l'apéritif), divers achats (livres de classe des CE, cadeaux de départ aux institutrices) et les frais de fonctionnement de l'Amicale (banque, assurance, timbres, ligue de l'enseignement). L'opération pizzas est reconduite 1 fois par mois à St Péver. L'amicale proposera 2 repas à emporter à St Péver. La vente de brioches sera renouvelée. Il y aura un Loto 1 an sur 2 – le prochain sans doute en mars 2019. Photos de classe en mai. En fin d'année scolaire, une après-midi jeu / tombola / café gâteaux / galettes saucisses. Peut-être à nouveau une opération ferraille ? »

	Bénéfices		Bénéfices
Tartiflette	1.447,73 €	Photos de classe	328,00 €
Chopes	378,50 €	Brioches	596,55 €
Cassoulet / Lasagnes	1.036,09€	Pizzas	1.227,00 €
Loto	2.690,15 €	Kermesse	2.672,80 €

• Une réunion avec les enseignants permettra de connaître les projets de chaque classe et ainsi l'amicale pourra estimer le budget à allouer cette année. • Principe qui reste adopté pour l'année à venir : les parents accompagnateurs pour les sorties/séjours financés par l'Amicale seront en priorité des parents qui sont bénévoles aux actions de l'amicale. • Participation financière symbolique des familles pour chaque sortie scolaire : 1 à 2 € selon qu'il y ait une entrée payante ou non.

<b>Mardi 10 octobre</b>	<b>Mardi 14 novembre</b>	<b>Mardi 12 décembre</b>
<b>Mardi 16 janvier</b>	<b>Mardi 13 février</b>	<b>Mardi 20 mars</b>
<b>Mardi 17 avril</b>	<b>Mardi 15 mai</b>	<b>Mardi 12 juin</b>

## Ecole



Les enfants de l'école Anjéla Duval de Saint-Péver ont rejoint ceux de Saint-Adrien pour un spectacle de clown et pour la visite du Père Noël. Pendant plus d'une heure, le clown Zigomard a déchaîné les rires et les applaudissements. Un spectacle alliant clownerie et magie faisant appel à la complicité des enfants avec des disparitions et apparitions de lapins et de colombes. *"C'était super !"*. Puis est apparu le Père Noël avec une hotte remplie de jouets pour toutes les classes. Ce spectacle initié par l'Amicale laïque s'est conclu par une photo de famille autour du clown Zigomard et du Père Noël.



Onze écoliers du RPI Saint-Péver Saint-Adrien ont rejoint le collège en Septembre. Comme il est de tradition, Eloë, Nolwen, Lou, Kyra, Thurian, Goulven, Ethel, Clara, Ronan, Tifenn et Alana ont reçu leur dictionnaire des mains de Jean Jourden et Yves Lachater, maires des deux communes. *« Vous êtes maintenant les ambassadeurs et ambassadrices du RPI au collège et ce dictionnaire sera un compagnon indispensable pour mener à bien cette mission. »*

## 2017 – 2018

Les 4 jours et demi de classe sont maintenus pour le RPI - 31 familles avaient répondu au questionnaire concernant les rythmes scolaires et les TAP - une majorité des parents (19/31) a souhaité garder la semaine des 4,5 jours. Les TAP sont maintenus à St-Péver le mardi et le vendredi. Les TAP sont supprimés à Saint-Adrien - les enfants arrêtent l'école à 15h35. Un service de garderie gratuit est mis en place jusqu'à 16h20 (heure d'arrivée du bus).

Sophie Croquet TPS - PS - MS (17)	Marine Landais CE1 - CE2 (15)
Marianne Nédellec GS - CP (16)	Justine Coquelin (Directrice) CM1 - CM2 (13)

*"Les CM ont déjà participé à des journées voile en septembre-octobre à Chatelaudren. Dans le cadre de cette activité, une journée "Toutes Voiles Dehors" aura lieu au mois de juin en association avec les écoles du secteur. Les petites sections de maternelle ont fait une sortie à l'Ecocentre de Pleumeur-Bodou. Deux sorties au zoo sont prévues - le zoo de Trégomeur pour les plus petits et un zoo plus important pour les plus grands. Il y aura bien sûr le spectacle de Noël à Saint-Adrien le 15 décembre. Les séances piscine auront lieu en mars-avril à Guingamp pour les GS - CE et CM1. Il y aura aussi le spectacle de fin d'année."*  
(Justine Coquelin - le 14/11/2017)



14 novembre 2017

## Club d'Avaugour



**Présidente :** Anne Marie Maingourd

**Secrétaire :** Philippe Maingourd

**Trésorier :** Gilbert Lableu

**Vice président :** Jean Lallier

**Secrétaire adjoint :** Ida Thoraval

**Trésorier adjoint :** Maurice Philippe

Mardi 3 octobre - Auberge de l'Etang Neuf - au soleil au bord de l'étang après le repas



A ce jour le club compte 22 membres. Les statuts de l'association ont été changés. Celui-ci devient un club d'animation culturelle. L'ancien conseil d'administration de 18 membres est remplacé par un bureau réduit de 6 membres élus pour un an directement par l'Assemblée Générale. La nouvelle présidente, Anne Marie Maingourd, a annoncé son intention de remettre la marche à l'honneur, à égalité avec la belote. *"Des randonnées ouvertes à tous seront proposées. La marche aura lieu à chaque réunion du club à savoir les 1er et 3ème mardi du mois."* La présidente espère que les marcheurs viendront en nombre. Les concours de belote seront également repris avec une équipe de volontaires sous la responsabilité de René Thoraval et Maurice Philippe. Enfin, il a été émis l'idée que le Club innove dans des idées à caractère caritatif.



Concours de cartes du 31 mars



Galette des rois du 17 janvier

## Pardon d'Avaugour

**Président** : François Raoult

**Secrétaire** : Gilbert Simon

**Trésorière** : Françoise Jourden

**Vice-président** : Jean Jourden

**Secrétaire adjointe** : Dominique Moisan

**Trésorier adjoint** : Michel Simon



Une vingtaine de bénévoles organisent le pardon autour du président de l'association François Raoult. Le pardon a eu lieu le samedi 9 septembre. La messe à 18h00 a été célébrée par le père Guy Marzin et animée par les trompes du Rallye d'Avaugour. Les fidèles se sont ensuite retrouvés autour d'un jarreton frites. Malgré la pluie qui a un peu perturbé la fête les convives sont venus nombreux et rendez-vous est pris pour l'année prochaine.





## Danouet

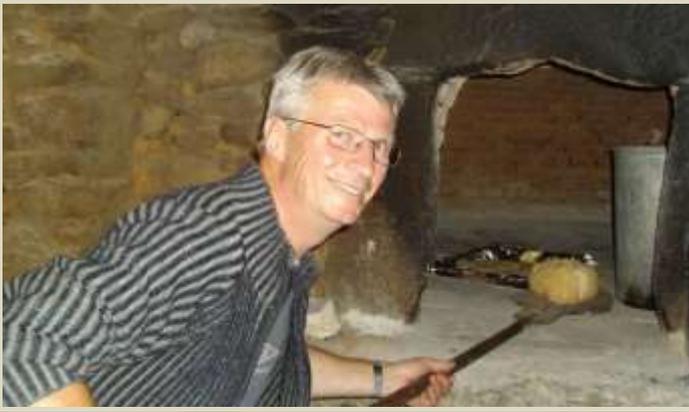
En 1992, Yannick Le Cocq achète une longère au Danouët. Il se dit que ce serait une bonne idée de remettre le four à pain en état. La tâche s'avère être plus difficile que prévu. Le village ne compte alors que six habitants. En 1998 le village s'étant enrichi de forces vives - il compte maintenant une vingtaine d'habitants - l'idée est lancée de fédérer anciens et nouveaux-venus autour de la remise en route du vieux four. Les travaux vont durer 10 ans. En 2008 a lieu la première fête du pain. *"Cela fait bien 50 ans que ce four n'a pas fonctionné. Je me souviens que l'on mettait du riz et c'était bon."* Nous racontait Germaine. Depuis bientôt une dizaine d'années, une petite centaine de convives se retrouvent au mois d'août autour de Jocelyne et Alain, les « doyens » du village pour la fête du pain. Pas de pain sans boulanger. C'est Gilbert, boulanger à la retraite, qui s'y colle - *"j'ai commencé ma carrière avec les fours à bois donc je sais comment ça fonctionne."*



1998



2017 - Les joints du four ont été refaits cette année, ainsi que la porte d'entrée qui a été rectifiée.



# Restudo





## Repas des chasseurs et propriétaires

**Président** : Stephen Disserbo

**Vice-Président** : Cédric Coguén

**Trésoriers** : Gurvan Coatrieux et Mickaël Morvan

**Secrétaires** : Damien Camus et Lenaïck Camus



Une quarantaine de convives ont pris part au repas des chasseurs et propriétaires, dimanche 14 mai, à la salle polyvalente. La société, présidée par Stephen Disserbo, compte 30 chasseurs dont une femme. Le jeune doyen du village (85 ans), Yves Connan était présent. Mais également André Mahé, qui fut pendant 35 ans garde-chasse responsable du Bois-d'Avaugour, et Michel Martin, ancien président de la société



## 19 Mars

Commémoration de la fin des combats en Algérie. Dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Vin d'honneur offert par la municipalité.

Les membres du comité et leurs épouses ont ensuite pris part au repas servi dans la salle polyvalente.



## 8 Mai

Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur servi par le bar de la Mairie à la salle polyvalente. 35 convives ont ensuite pris part au repas traditionnel, offert par la municipalité aux personnes de plus de soixante ans - repas préparé et servi par le traiteur Le Ru de Bourbriac.



## 11 Novembre



Une assemblée un peu moins nombreuse que d'ordinaire - sans doute dû à la mauvaise météo. A nouveau, les enfants de l'école Anjela Duval accompagnés de la nouvelle directrice, Justine Coquelin, et de leurs parents ont pris part à la commémoration du 11 novembre. Ils ont chanté la Marseillaise, puis Laetitia et Yanis ont lu deux poèmes. Tout le monde s'est ensuite retrouvé au chaud pour des gâteaux, bonbons et vin d'honneur offert par la municipalité, au bar de la mairie.



## **Trieux Football Club**

Président : **Yann Loyer** Vice Président : **Rodolphe Galardon**

Secrétaire : **Floriane Lemée** Secrétaires adjoints : **Cedric georgelin** et **Benoit Steunou**

Trésorier : **Yves Correc** Trésorière adjoint : **Gaelane Tanguy**



L'équipe A a terminé 8ème en D2 - Régis Chevance, un ancien joueur du club est le nouvel entraîneur pour la saison 2017-2018. L'équipe B, entraînée par Yann Loyer, termine 3ème de sa poule et est maintenant en D3. Une troisième équipe a été créée cette année. Elle joue en D4 et est entraînée par Benoît Steunou. Au vu des résultats des premiers matchs, les équipes A et B espèrent se classer en milieu de tableau. La saison s'annonce plus compliquée pour l'équipe C.

## Un dimanche en forêt



Après quelques années et de nombreux aménagements, la forêt départementale est devenue un lieu privilégié de promenades et de découvertes, conciliant l'accueil du public et le respect des milieux.

L'association **Promenons nous dans les bois**, le département, l'office de tourisme du Leff Communauté ont proposé une journée riche en escapades forestières, des spectacles équestres, des ateliers créatifs et des rencontres étonnantes, le dimanche 5 juin, dans le massif forestier d'Avaugour et Bois Meur.

## Claire Bouchaud



Claire avait 35 ans et vivait à Kervalan avec son conjoint Simon Jégou et son fils Tristan. Elle était secrétaire médicale à Saint-Briec. Portée disparue le 26 avril, son corps a été retrouvé le 7 mai par un promeneur sur la commune de Cohiniac. Deux semaines d'angoisse et de recherches dans les bois environnants. Recherches qui ont mobilisé des habitants de Saint-Péver et des communes voisines. L'autopsie a confirmé une mort violente par arme blanche



## Location de la salle Polyvalente (tarifs 2017)

	Associations communales		Habitants et contribuables de St-Péver	Personnes extérieures à la commune
1 jour	60,00€	1 jour	140,00€	260,00€
2 jours	100,00€	2 jours	200,00€	370,00€
		3 jours	315,00€	405,00€
Réunion	Gratuit *	Gouter-apéritif *	60,00€	100,00€
Assemblée générale	Gratuit *	Réveillon	270,00€	non
Sono	Gratuit	Sono	gratuit	non
Caution sono	1000,00€	Caution sono	1000,00€	
Caution	200,00€	Caution	200,00€	500,00€

\* 10,00€ du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril – frais de chauffage \* Gouter-apéritif n'excédant pas 3 heures

\* Gratuite pour les cafés d'enterrements

## Location de l'Espace Socio-culturel (tarifs 2017)

	Associations communales *	Habitants de St-Péver Commerces locaux	Hors commune
1 jour	50,00€	100,00€	170,00€
2 jours	70,00€	120,00€	220,00€
3 jours	100,00€	140,00€	270,00€
Caution	200,00€	200,00€	500,00€

\* Une occupation gratuite par an

## Horaires

Horaire d'ouverture de la mairie au public					
Tél : 02 96 21 42 48 – Fax : 02 96 21 42 42 – email : mairie.st.pever@wanadoo.fr					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 - 12h00	9h00 - 12h30		9h00 - 12h30	9h00 - 12h00	
	14h00 - 17h00			14h00 - 17h00	
Le ramassage des ordures a lieu chaque lundi					
Horaire d'ouverture de la déchetterie à Plouagat					
Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi		
9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00					

## Garderie

7h30 – 9h00	0,60 € par tranche de 30 mn*
16h30 – 17h30	1,35 € - tarif forfaitaire - incluant un goûter.
17h30 – 18h30	0,60 € par tranche de 30 mn*

## Cantine

Le prix d'un repas pour un enfant est de 2,50 €	Le prix d'un repas pour un adulte est de 5,00 €
---	---

## Site internet

<http://www.saint-pever.net>

*Pour « alimenter » le bulletin et le site internet de la commune, il faut des documents et des photos. N'hésitez pas à transmettre vos informations et vos photos afin qu'elles soient partagées par le plus grand nombre.*